

CSA SA du 08 novembre 2024

Compte-rendu

Ordre du jour

Le PV du CSA SA du 18/06/2024 est approuvé.

Parking

Un logiciel déjà utilisé par une autre académie va être évalué pour l'optimisation des places de parking.

L'ouverture du parking sur l'ensemble des vacances a été à nouveau demandé.

Revalorisation des ITRF informaticiens

Le SNPTES a envoyé un communiqué spécifique sur le sujet.

N'hésitez pas nous contacter pour de plus amples informations.

Le SNPTES a fait remarquer l'absence d'expertise sur la partie missions nationales pour les IGE groupe 2, ASI groupe 1 et technicien groupe 1. Le responsable de la DSIGE a bien confirmé un oubli mais que la notion d'expertise était bien présente pour ces trois groupes sur missions nationales.

Le SNPTES a rappelé que la nouvelle cartographie n'est pas conforme à la cartographie ministérielle et ne tient nullement compte des critères de « conception, technicité, expertise ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions (art. 2 du décret n° 2014-513).

Le SNPTES revendique une cartographie plus détaillée pour la partie expertise et rappelle que le « E » de IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) signifie expertise et non encadrement. Sans remettre en cause la pertinence de la cartographie sur la valorisation des missions d'encadrement, le SNPTES rappelle que l'IFSE a également pour objectif de valoriser la partie expertise, cruciale dans nos métiers.

Cette cartographie ne permettra pas de recruter les futurs talents indispensables à la DSIGE, ni de faire face aux enjeux d'attractivité et de fidélisation des agents titulaires !

Le SNPTES milite dès aujourd'hui pour la mise en place d'un groupe de travail dédié à une cartographie plus détaillée sur la partie expertise, conforme à la cartographie ministérielle et restera très vigilant.

Calendrier des congés

Pour les congés de Noël :

- ✓ Le site de Saurupt sera fermée du mardi 24 décembre au soir au lundi 6 janvier matin,
- ✓ La DSDEN de Meuse fermera comme le site de saurupt,
- ✓ La DSDEN des Vosges sera fermée du lundi 23 décembre au soir au vendredi 3 janvier matin,
- ✓ La DSDEN de Moselle sera fermée du vendredi 20 décembre au soir au lundi 6 janvier matin.

Les services de paie assureront également des astreintes durant la période de Noël.

Les services académiques seront fermés du vendredi 1 août au soir au lundi 18 août au matin.

Les « fermetures » ne tiennent pas compte de la continuité de service de JES ainsi que des astreintes éventuelles liées à cette continuité de service.

L'UNSA JES a rappelé l'importance du fonctionnement des services essentiels comme le courrier durant ces fermetures.

Questions diverses

CIA

Quel sera le montant du CIA pour les ATSS (A-B-C, ITRF, AENES, AS, Infirmières, etc.) ? Sur quel mois de paie sera-t-il versé ?

Un CIA est-il enfin prévu pour les contractuels ?

Le complément indemnitaire annuel (CIA), pour les personnels titulaires ATSS (ITRF inclus), sera de 550 € brut (proratisé en fonction de la quotité de travail). Cette somme sera versée sur la paye de décembre.

Le complément indemnitaire annuel (CIA), pour les personnels contractuels :

- ✓ sur postes vacants,
- ✓ sur postes provisoires,
- ✓ en CDD 3 ans,
- ✓ en CDI,

ayant travaillé l'année scolaire précédente complète et ayant un contrat de contractuel en cours pour cette année, sera de 200 € bruts (proratisé en fonction de la quotité de travail). Cette somme sera versée sur la paye de décembre.

Les contractuels sur de la suppléance ne sont pas concernés par le CIA. Nous invitons les contractuels sur de la suppléance qui auraient travaillé une année complète à nous contacter.

Le CIA pour les contractuels est une revendication UNSA, portée en instance depuis au moins 5 ans. Cette revendication a enfin abouti ! Le SNPTES est la seule organisation à avoir fait remarquer en CSA SA que le montant pour les contractuels aurait dû être le même que pour les titulaires mais tient à saluer une avancée majeure pour nos collègues contractuels signe d'un dialogue social de qualité !

Dans d'autres ministères notamment celui de l'Intérieur, le CIA est versé entre juin et septembre. Pourquoi n'est-ce pas le cas au ministère de l'Éducation nationale ? Ce serait de nature à reconnaître le travail fait par nos collègues qui partent à la retraite entre septembre et décembre et qui ont assuré une année scolaire.

Madame la secrétaire générale annonce qu'un CIA sera bien versé à nos collègues retraités avec proratisation des mois de présence !

Le calendrier est propre aux contraintes de gestion de l'éducation nationale.

Le CIA pour les retraités est également une demande longue date du SNPTES qui vient d'aboutir !

Peut-on avoir communication de la circulaire sur les règles d'attribution et de non attribution du CIA ? Cet envoi avait été annoncé lors du CSA-SA du 18 juin 2024.

Cette note a bien été transmise lors de ce CSA SA.



ITRF

Est-il prévu en 2025 une enveloppe pour réduire l'écart important entre l'indemnitaire des agents administratifs et celui des ITRF non informaticiens exerçant dans les services académiques et dans les EPLE. Nos collègues de catégorie C et B connaissent de très grosses difficultés pour faire face à leurs charges mensuelles à cause de la perte de pouvoir d'achat lié à la forte inflation (20 % depuis avril 2021). Cet alignement serait de nature à les aider.

Madame la secrétaire générale nous indique qu'il n'y a pas d'information n'y d'enveloppes catégorielles à annoncer.

Le SNPTES a une nouvelle fois fortement insisté pour que les collègues ITRF non informaticiens, puissent bénéficier d'une revalorisation indemnitaire qui tienne compte à la fois de la forte inflation subie depuis 2021 et des écarts qui se sont creusés avec l'IFSE des informaticiens, de JES et des administratifs. Les collègues concernés oscillent entre colère et démotivation !

Peut-on connaître le nombre des collègues de RAIP (réseau d'assistance informatique de proximité) promus sur tableau d'avancement ou liste d'aptitude ces 5 dernières années ?

Madame la secrétaire générale nous indique qu'il n'y a pas eu d'agent RAIP promus sur les cinq dernières années.

Il semble évident que le constat aurait été similaire au cours des dix dernières années. Dans ce contexte, le SNPTES exprime le souhait de voir cette situation évoluer favorablement dans les années à venir et restera particulièrement vigilante sur ce dossier !

Contractuels

Dans quelle mesure l'ancienneté est-elle reprise lors de la réalisation des nouveaux contrats chez les contractuels ?

La secrétaire générale nous indique que le cadre de gestion est en avance par rapport à d'autres académies. L'administration est en attente d'un cadre de gestion nationale. Un effort est fait sur les indices de base.

Le SNPTES rappelle que la reprise de l'ancienneté pour les contractuels est d'ordre réglementaire et que l'administration ne peut y déroger !

Services

Dans quelle mesure les BOP concernant le personnel et le fonctionnement sont-ils touchés et le seront par les mesures d'économies budgétaires annoncées ?

Le BOP 214 est concerné par les annulations de crédit de février. Les lignes de crédit concernées sont les frais de déplacement, les fonctionnements courants et surtout les examens.

Cela se traduit par des efforts sur les papiers, l'affranchissement les impressions. Les déplacements sont également concernés.

Combien de postes restent non pourvus dans les services ? Quelles en sont les raisons ?

Il y a 21 postes non pourvus sur le bop 214 et un sur la région académique.

Site de Saurupt - CROUS

Où en est la création de la commission « usagers » qui devait être mise en place avec le CROUS ? Cette commission devant permettre de faire remonter les différentes remarques et propositions, notamment la possibilité de commander un plat unique. Cette commission nous a été annoncée lors du CSA-SA du 12 mars 2024...

L'administration nous indique que le CROUS n'est pas facilitateur.

Le SNPTES a, une fois de plus, revendiqué la possibilité de commander un plat unique qui est une demande forte pour beaucoup de nos collègues !

Fermeture des services

Les services académiques fermeront-ils le vendredi 30 mai lors du week-end de l'Ascension (les établissements seront fermés) ?

La question n'est pas encore arbitrée.